



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

entreprises

Question écrite n° 118289

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de nationaliser les banques et de leur interdire le versement de dividendes. Dans un article intitulé « Un fonds européen pour recapitaliser les banques », publié dans *Les Échos* le 7 septembre 2011, un économiste français appelle à la fin de « la politique de l'autruche », qui « empêche la formulation de scénarios de sortie réalistes ». Pour lui, « le plus souhaitable, de loin pour les contribuables, consiste à préparer, dès maintenant, un plan de recapitalisation des banques européennes les plus fragiles ». Un tel plan « doit être coercitif : face à des défauts souverains, il est logique que les banquiers préfèrent refaire doucement leur trésorerie, quitte à ne pas financer les entreprises, plutôt que de diluer leurs actionnaires. Mais cela va contre l'intérêt général ». Il faut « d'emblée interdire les distributions de dividendes qui creusent la facture anticipée du contribuable dans le sauvetage financier. Enfin, les recapitalisations (ou les garanties) appuyées sur des fonds publics doivent donner lieu à des prises de participation de l'État et dans certains cas à des nationalisations temporaires ». Il lui demande son avis sur ces deux dernières propositions, à savoir, l'interdiction du versement des dividendes et la nationalisation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118289

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9989

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)